

Montreuil, le 6 mai 2020

à Monsieur Vincent Soetemont

Directeur général des ressources humaines
MEN-MESRI
72 rue Regnault - 75243 Paris Cedex 13

Objet : Campagne d'avancement ITRF

Monsieur le Directeur général,

Le correctif à la note de service BIATSS 2020 a établi un nouveau calendrier pour les opérations de gestion des personnels BIATSS. Néanmoins la date de remontée des dossiers pour les ITRF à l'administration centrale pour les TA reste fixée au 4 septembre.

Ce calendrier constraint pose problème, les établissements d'enseignement supérieur et les services de l'Education nationale demandent aux agents de rédiger leur rapport d'activité en ce moment, alors que la plupart des agents n'ont pas accès à leurs documents, n'ont pas forcément un ordinateur, peuvent difficilement se faire conseiller ni être formés.

Pour la FNEC FP-FO, l'égalité de traitement entre les candidats à l'avancement ne peut être assurée dans ces conditions. La seule façon de l'assurer, c'est l'utilisation de critères objectifs.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO vous demande que les candidats à l'avancement soient départagés uniquement par des critères objectifs, l'ancienneté en premier lieu.

En tout état de cause, les rapports d'activité ne doivent pas être utilisés. La FNEC FP-FO vous demande que tous les personnels ITRF soient exemptés de la rédaction d'un rapport d'activité, de la transmission d'un CV et que leurs N+1 soient exemptés de la rédaction de leur rapport d'aptitude professionnelle.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie, Monsieur le Directeur général, de bien vouloir recevoir mes plus respectueuses salutations.

Clément POULLET
Secrétaire Général de la FNEC FP-FO



- Copie : Monsieur David Herlicoviez, Chef du service des personnels BIATSS (DGRH C)